

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	<b>No SD</b> SD-2024-6231						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de nommer un membre au sein du comité de retraite du Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-11-27 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-12-03								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="73 650 1552 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-10-05</td> <td>CM-20211005-966</td> <td>NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS ET PRÉVENTIONNISTES DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules          APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer Mme Geneviève Ollivier, contrôleur certification et suivi budgétaire au Service des finances, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Nathalie Turcotte.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4516)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-10-05	CM-20211005-966	NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS ET PRÉVENTIONNISTES DE LA VILLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-10-05	CM-20211005-966	NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS ET PRÉVENTIONNISTES DE LA VILLE DE LAVAL						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>La Ville souhaite nommer un nouveau membre au sein du comité de retraite du Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.</p> <p>Le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval est administré par un Comité de retraite.</p> <p>Conformément aux lettres d'ententes découlant de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (connue sous le nom de «Loi 15»), les représentants de l'employeur doivent être désignés par le conseil de la Ville de Laval.</p> <p>Il est à noter que les officiers du Comité de retraite sont désignés par les représentants qui siègent au sein de ce comité.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CADRE NORMATIF</b> Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. S-2.1.1) et Règlement L-10600 remplaçant le numéro L-8836 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval, lequel remplaçait les Règlements L-2347 et L-8400 et leurs modifications								
<b>REMARQUE(S)</b>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	<b>No SD</b> SD-2024-6231
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de nommer M. Robert Bigonnesse, contrôleur revenus au Service des finances, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Geneviève Ollivier.		